

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Tranquillité Publique – Vidéoprotection – Demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) - Année 2016 -

Madame Koenders, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Assurer aux Dijonnais le droit à la tranquillité publique constitue, pour la Municipalité, une priorité essentielle, qu'elle entend assumer dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées par la loi.

Pour ce faire et depuis 2009, la ville de Dijon déploie un système de vidéoprotection de voie publique inscrit dans le cadre d'une politique locale de tranquillité publique partenariale et transversale.

Et, afin de prévenir et de lutter contre les dégradations, incivilités, nuisances et les troubles à la tranquillité publique, la ville de Dijon a consolidé son maillage en matière de vidéoprotection par l'installation de six nouvelles caméras fixes.

Lieux d'implantation des 6 caméras et les dépenses engagées :

- 1) Place de la Fontaine d'Ouche côté Boulevard Bachelard : 3612,65 HT
- 2) Place de la Fontaine d'Ouche côté Avenue du Lac : 3612,65 € HT
- 3) Place Galilée : 8189,10 € HT
- 4) 14 Rue Camille Claudel : 12360,15 € HT
- 5) Parking Petit Potet : 4741,38 € HT
- 6) Rond Point Georges Pompidou : 5228,44 € HT

Ainsi, 107 caméras sont, aujourd'hui, déployées sur la ville de Dijon et exploitées par le Centre de Supervision Urbaine, la Police Nationale et la Justice (réquisition judiciaire) pour protéger les usagers, pour prévenir et lutter contre la délinquance, pour prévenir et lutter contre les troubles à la tranquillité publique, les dégradations et enfin pour aider les services de police à la prise de décision dans le cadre la mise en oeuvre de leur stratégie opérationnelle et d'intervention.

Le maillage du système de vidéoprotection sera consolidé en 2017 / 2018 et développé, de manière maîtrisée et cohérente, sur certains secteurs de la ville dont le quartier Clémenceau.

A travers le fonds interministériel à la prévention de la délinquance (FIPD), l'État soutient et accompagne les villes dans le développement de la vidéoprotection de voie publique.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – approuver la demande de subvention auprès des services de l'État, gestionnaire de FIPD, pour l'installation de ces six nouvelles caméras ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 51

Contre : 7